**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**Culture Flow**
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Avenue du Château, 94300 Vincennes
SIRET : 984 679 878 RCS Créteil
Mail : chloe@culture-flow.com

**PRÉAMBULE**

La société **Culture Flow** (ci-après "le Prestataire") est une entreprise spécialisée dans le conseil, le coaching et la formation en management, communication et facilitation. Elle propose des prestations destinées aux entreprises et aux particuliers désireux d'améliorer leur compétences transverses.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions contractuelles dans lesquelles le Prestataire offre ses services à ses clients (ci-après "le Client").

**Article 1 : Objet**

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles Culture Flow fournit au Client ses prestations de services, ainsi que les obligations respectives des parties.

**Article 2 : Documents contractuels**

Le Contrat est formé par les documents contractuels suivants, classés par ordre hiérarchique :

* Le devis signé avec les conditions particulières,
* Les éventuels avenants et renouvellements de devis,
* Les présentes Conditions Générales de Vente,
* Les éventuelles annexes spécifiques aux prestations proposées.

En cas de contradiction entre ces documents, le document de rang supérieur prévaut.

**Article 3 : Services Proposés**

Culture Flow propose notamment les services suivants :

* Conseil en management, communication et facilitation,
* Coaching individuel et collectif,
* Formation professionnelle pour les entreprises, organisation et particuliers,
* Accompagnement en développement personnel et professionnel.

Les prestations sont réalisées sur devis préalable, détaillant les missions, les modalités et les tarifs.

**Article 4 : Commande et Acceptation des CGV**

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client. La commande devient définitive dès signature du devis ou du contrat de prestation.

**Article 5 : Durée du Contrat**

Le Contrat prend fin à l'exécution des prestations convenues et aux dates spécifiées dans le devis. Toute prolongation des prestations devra faire l'objet d'un nouvel accord écrit.

**Article 6 : Tarifs et Modalités de Paiement**

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. Ils sont fixés dans le devis signé entre le Prestataire et le Client.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

* Paiement à la fin de la prestation dès envoi de facture,
* Paiement par virement bancaire.

Tout retard de paiement entraînera des pénalités calculées sur le montant hors taxes impayé, à hauteur de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de retard prolongé, Culture Flow pourra suspendre les prestations jusqu'à régularisation.

**Article 7 : Obligations de Culture Flow**

Culture Flow s'engage à fournir les prestations convenues avec diligence et conformément aux normes professionnelles en vigueur. Toutefois, le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

**Article 8 : Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

* Fournir toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation des prestations,
* Se rendre disponible pour les échanges avec le Prestataire,
* Régler les prestations selon les conditions convenues,
* Respecter les recommandations et délais convenus avec le Prestataire.

**Article 9 : Annulation et Rétractation**

Pour toute annulation moins de 24 heure avant la prestation, l'intégralité de la prestation reste due.

**Article 10 : Responsabilité et Force Majeure**

Culture Flow ne saurait être tenu responsable des retards ou impossibilités d’exécution dus à des circonstances indépendantes de sa volonté (force majeure, pandémie, grève, accident, etc.). En cas de force majeure, les obligations des parties seront suspendues jusqu'à la disparition de l'événement empêchant leur exécution.

**Article 11 : Confidentialité**

Les Parties s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre du contrat et à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation préalable.

**Article 12 : Propriété Intellectuelle**

Tous les documents, supports et méthodologies fournis par Culture Flow dans le cadre des prestations restent la propriété exclusive du Prestataire. Le Client s’engage à ne pas les reproduire ou les diffuser sans autorisation écrite.

**Article 13 : Protection des Données Personnelles**

Culture Flow s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne collecter que les informations strictement nécessaires à l'exécution des prestations.

**Article 14 : Résiliation**

En cas de manquement grave à ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie pourra résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

**Article 15 : Droit Applicable et Litiges**

Le Contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord, tout différend sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Créteil.

**Annexe : Traitement des Données Personnelles**

Dans le cadre de l’exécution des prestations, Culture Flow traite certaines données personnelles conformément au RGPD. Le Client est informé de ses droits d’accès, de rectification et d’opposition sur ses données.